



COMITE DE QUARTIER MONTROUGE EST

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE #6

Mardi 27 septembre 2022

De 18h30 à 20h50

Maison des Associations

ETAT DES PRESENCES

PRESENTS

M. Thierry DELAVALLÉE, M. Jean-Nicolas HELMER, M. Hamed GHIAIE, M. Michel BARTHÉLÉMY, Mme Marina BELLINI, M. Vincent DELRUE, M. Stéphane BLORET, membres du Collège des habitants.

M. Patrice ONDOUA, élu et Président du Comité de quartier et M. Jacques MELEDJE, élu et Vice-président du Comité de quartier.
Mme Dominique ARMANO-PELLAN, Représentante de l'association de quartier.
Mme Camille GENCO, Directrice du Pôle Démocratie Participative, Mme Virginie CANDUSSO, Assistante du Pôle Démocratie Participative et M. Williams TESTE, Chargé de projets proximité.

EXCUSES

Mme Marie-José RAMBEAU, M. Stephan SCHUTZE, Mme Anne CHERUBIN, Mme Odile LELOY, Mme Marie-Hélène CLEMENT, Mme Lila VIVET, Mme Adeline POITOU et Mme Marie DA CRUZ, membre du collège des habitants.

ABSENTS

M. Ludovic SECRÉTIN, Représentant des commerçants du quartier.
M. Patrick CORNARDEAU, Représentant des entrepreneurs du quartier.
Mme Anne LE GALL, Mme Fanny GICQUEL, M. Romain CLEMENT, Mme Noémie DURAND, M. Romain GARNODON, M. Harold GOND, Mme Véronique HUBERT, Mme Florence LARRIBE, Mme Brigitte LE GUENNEC et M. Damien PROSSAIRD, membre du collège des habitants.

RAPPEL ORDRE DU JOUR

- I. Présentation des associations de quartier par M. VETILLARD.
- II. Présentation du Plan de Mobilité par M. MOULY.
- III. Point sur les travaux de la rue de la Vanne.
- IV. Comptes rendus des travaux et réflexions des commissions.
- V. Echanges.

PREAMBULE

M. Patrice ONDOUA et M. Jacques MELEDJE remercient les participants de leur présence à la réunion et rappellent l'ordre du jour de la réunion.

I. Présentation des associations de quartier par M. VETILLARD.

M. Maxime VETILLARD donne les informations suivantes :

Depuis 2 ans un service entièrement dédié aux associations a été constitué à la Ville de Montrouge : le Service de la Vie Associative (associations@ville-montrouge.fr / 01 46 12 73 40).

La Ville de Montrouge recense plus de 200 associations dont 6 associations de quartier :

- Haut-Mesnil Grand Sud pour le quartier PLEIN SUD,
- Le Parc pour le quartier FERRY-BUFFALO,
- Interlude pour le quartier MONTRouGE EST,
- Le Soleil de la Porte de Montrouge pour le quartier PORTES DE MONTRouGE,
- L'association du Vieux Montrouge pour le quartier VIEUX MONTRouGE
- et enfin Le Village Jean Jaurès pour le quartier JEAN JAURES.

Les 4 premières sont actives, l'association du Vieux Montrouge est à l'arrêt depuis quelques années et Le Village Jean Jaurès vient d'être mise en sommeil après plusieurs années de présidence assurées par M. Denis ROSSI.

Pour créer ou reprendre une association il suffit d'un président et d'un trésorier – même s'il est préférable d'avoir aussi un secrétaire.

Les associations de quartier à Montrouge jouent un rôle important dans la vie des quartiers. Elle regroupe habitants et commerçants aspirant à un cadre de vie harmonieux. Les objectifs sont de défendre les intérêts du quartier, d'améliorer le cadre de vie avec l'aide de la municipalité et enfin d'organiser des événements (fête de quartier, événements sportifs, culturels et loisirs et autres animations...). Elles créent ainsi du lien social.

A Montrouge, les associations de quartier peuvent s'adresser à la Ville pour toute demande de communication et soutien logistique – notamment lors de l'organisation de leurs événements. Elles n'ont pas de locaux mis à disposition par la ville et ne sont pas subventionnées. Leur équilibre financier est assuré par l'organisation d'un vide grenier (l'occupation de l'espace public est alors accordée à titre gracieux, ainsi que la logistique). Les recettes générées leur permettent ainsi d'organiser d'autres animations.

L'association INTERLUDE du quartier Montrouge-Est est très active dans son quartier. Elle organise chaque année un vide grenier, propose plusieurs activités sportives et culturelles et des soirées à thème.

II. Présentation du Plan de Mobilité par M. MOULY.

Petit rappel des actions précédentes :

Lors de la 3^{ème} réunion du comité, le plan de mobilité a été présenté et discuté (cf. Compte-rendu de la 3^e réunion du CQ). Les membres du comité avaient la possibilité de faire remonter des remarques et informations. Elles ont été transmises à INGÉROP.

La municipalité a ensuite décidé de mener une concertation à l'échelle de la ville pour compléter ces premiers échanges et Mme Camille GENCO, Directrice du Pôle Démocratie participative, a présenté les résultats obtenus pour le quartier MONTROUGE EST lors de la 5^{ème} réunion (Voir CR 5).

Aujourd'hui Monsieur MOULY nous présente ce qui a été décidé pour le Plan de circulation à l'échelle de la Ville et du quartier en prenant en compte les différents acteurs du projet (Consultation des Montrougiens, IDF Mobilité, RATP, Département, etc...).

Dans les grandes lignes, ce plan propose :

- Le passage à 30 km/h des rues secondaires.
- La mise à sens unique des rues secondaires ce qui induit un phénomène de boucle avec toujours 2 solutions pour aller d'un point à un autre.
- Le maintien du 50 km/h sur les axes principaux et les axes départementaux. Pour ces derniers la ville n'est pas compétente pour la limitation de vitesse.

M. Paul-André MOULY indique, suite à différentes questions, que le passage à 30 km/h des rues secondaires induit de fait la possibilité pour les cyclistes de pouvoir les emprunter à contre sens.

Une consultation sera organisée pour la remise à sens unique de l'avenue de la République.

Questions posées à M. MOULY concernant le Plan de Mobilité par les membres du Comité de quartier Portes de Montrouge :

- Est-ce que des panneaux de signalisation (30km/h et 50km/h) seront installés pour indiquer la limitation des différentes voies ?
Réponse de M. MOULY : Oui les limitations seront signalées.

- Un panneau concernant la ZFE a été installé à l'entrée de Montrouge rue Barbés, que veut dire ce panneau ?

Réponse de M. MOULY : le panneau indique que nous sommes dans une zone à faible émission des effets de serre et que seuls les critères 1, 2 et 3 sont autorisés à circuler tous les jours et 24/24. Les critères 4 et 5 ne sont pas autorisés entre 8h et 20h du lundi au vendredi inclus.

Enfin M. MOULY informe le comité que des capteurs vont être placés sur les feux tricolores pour décompter les différents types de véhicule et permettre d'évaluer réellement les différents flux circulant sur la Ville. Pendant plusieurs mois ce plan sera en expérimentation et permettra de faire remonter les différents problèmes et voir si son fonctionnement est efficace.

III. Point sur les travaux de la rue de la Vanne.

Rappel des dates :

- Février 2021 : consultation
- Décembre 2021 : concertation
- Février 2022 : présentation du projet final
- Mi-October 2022 : début des travaux
 - 14-15 mois de travaux
- Fin 2023 : livraison

Durant la consultation sur la rue de la Vanne et lors des réunions publiques organisées à Montrouge Est, le besoin de commerces de proximité a été clairement identifié. Pour cela, une consultation sera prochainement proposée aux habitants afin de repenser le secteur Jean Moulin pour qu'il réponde à ce besoin et combine pôle commercial, nouvel espace vert, nouveaux équipements publics sportifs et typologie de logements adaptés.

Les informations sur les travaux de la rue de la Vanne sont consultables sur le site <https://jeparticipe.ville-montrouge.fr/>

M. MOULY informe le Comité que des relais et numéros de téléphone seront à la disposition des riverains en cas de problèmes. Un café-chantier va également leur être proposé courant octobre afin de permettre aux habitants du quartier de poser toutes les questions qu'ils souhaitent aux architectes, maîtres d'œuvre, élus et responsables des différents secteurs du projet.

Questions posées concernant la rue de la Vanne :

- Qui va payer les travaux de la rue de la Vanne ?

Réponse de M. MOULY : la compétence voirie de la rue de la Vanne a été transférée à VSGP. C'est donc VSGP qui va prendre en charge la totalité des travaux de la rue.

- Le passage des écoles Aristide Briand est en mauvaise état car des camions de livraisons des repas scolaires ou de la mairie s'y garent régulièrement alors que cette voie n'est pas adaptée à ce type de véhicule. Certaines dalles sont décollées et créent des chutes pour les piétons. Ne pourrait-on pas envisager la réfection de cette chaussée en même temps que les travaux de la rue de la Vanne ?

Réponse de M. MOULY : Cette voie ne figure pas dans le cadre du projet de la rue de la Vanne, mais nous pouvons voir si la réfection de cette voie peut être proposée sur le budget 2023.

IV. Comptes rendus des travaux et réflexions des Commissions.

Concernant les différentes commissions, aucun retour, ni compte-rendu n'a été fourni pour le moment au Pôle Démocratie Participative. Celui-ci rappelle d'ailleurs aux membres, qu'ils ont la possibilité de demander une salle, ou un contact pour travailler sur leurs différentes commissions. S'ils se réunissent, il est important de fournir un compte-rendu afin qu'il soit mis à l'ordre du jour des prochaines réunions du Comité de quartier.

Concernant la Commission Commerce, elle s'étonne de ne pas avoir été informée de l'installation de différents commerces dans le quartier comme le Franprix ou le Coccimarket. Suite à ces installations, des restaurateurs ont manifesté des craintes de perdre leur clientèle au profit du Franprix. Des craintes quant aux risques de blocage sur l'avenue du Général de Gaulle à cause des camions de livraison sont exprimées. Enfin, une mauvaise gestion des emballages et palettes restant sur les trottoirs devant le Franprix avenue du Général de Gaulle et celui de la rue Barbès a été constatée par les riverains.

La Commission Commerce émet le souhait de rencontrer Monsieur CARRÉ, Maire adjoint aux Commerces pour discuter des commerces du quartier et du futur projet Jean Moulin.

La Commission Environnement et la Commission Réflexion et Implantation des Commerces fusionnent en Commission Environnement et Commerces.

V. Echanges.

Question : Que va-t-il y avoir sur le parking du Renault rue de la Vanne qui est actuellement vide ? Réponse : c'est un lieu privé qui appartient à la société SOGARIS.

Question : Dans le cadre des JO 2024, ne pourrait-on pas utiliser l'Aqueduc de la Vanne pour faire un événement sportif ? Réponse : cet espace appartient à la Ville de Paris, mais nous pouvons peut-être lui faire une proposition par courrier.

Question : Depuis plusieurs mois, les riverains de la rue Danton se plaignent des plots escamotables situés devant le 2 bis rue Danton qui sont sans cesse retirés par des véhicules qui se garent sur la voie réservée aux piétons et pompiers. Ne pourrait-on pas définitivement régler ce problème récurrent ? Réponse de M. MOULY : Nous allons proposer une réunion sur place avec les services techniques, les élus et les riverains concernés pour régler ce problème que je pensais déjà résolu.

CONCLUSION

Informations diverses :

La prochaine réunion publique de quartier se déroulera fin novembre 2022 (date et lieu à confirmer).

La prochaine réunion du comité de quartier aura lieu en janvier 2023 (date et lieu à confirmer).

La prochaine édition des budgets participatifs aura lieu en 2023 (une édition tous les 2 ans).

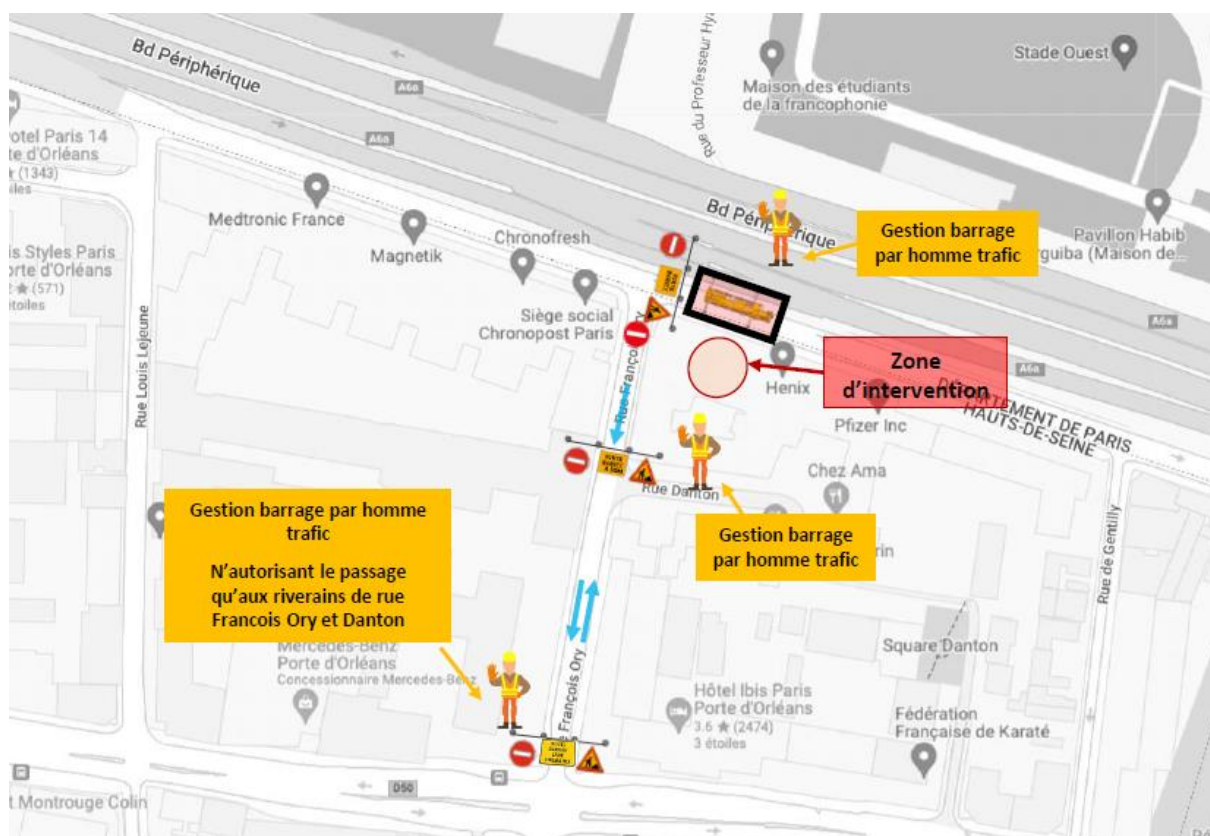
Le renouvellement des Comités de quartier aura lieu fin 2023.

Madame Camille GENCO du Pôle Démocratie Participative annonce que tous les membres du comité sont invités, mardi 4 octobre 2022, 18h30, à l'Hôtel de Ville pour un point d'étape sur l'élaboration de la Charte de l'urbanisme et du paysage à laquelle 2 représentants de chaque comité de quartier avaient participé en mars 2022. Cette réunion permettra de faire un retour sur les ateliers qui ont eu lieu en mars et de présenter la façon dont la parole des habitants peut être retranscrite dans la charte.

Point info travaux

Une opération de levage va être faite au 25, avenue du Docteur Lannelongue, le samedi 8 octobre de 7h30 à 16h (chantier vraisemblablement terminé à midi).

Outre les pré-barrages pour une première déviation vers la rue Lejeune, la circulation sera gérée par des « hommes-trafic » dans la rue François Ory.



L'accès aux rues François Ory et Danton ainsi qu'aux garages dans ces voies sera maintenu en permanence pour les riverains.

En revanche, les riverains de la rue de Gentilly ne pourront pas avoir accès à leur rue en véhicule pendant la durée de l'intervention mais pourront en sortir.

M. Patrice ONDOUA et M. Jacques MELEDJE remercient les participants pour leur présence et la qualité des débats et mettent fin à la réunion à 20h35.

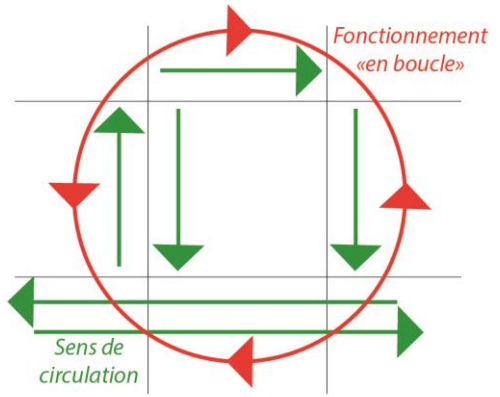
AMO POUR LE PLAN DE MOBILITÉ DE LA VILLE DE MONTRouGE

Proposition du plan de circulation

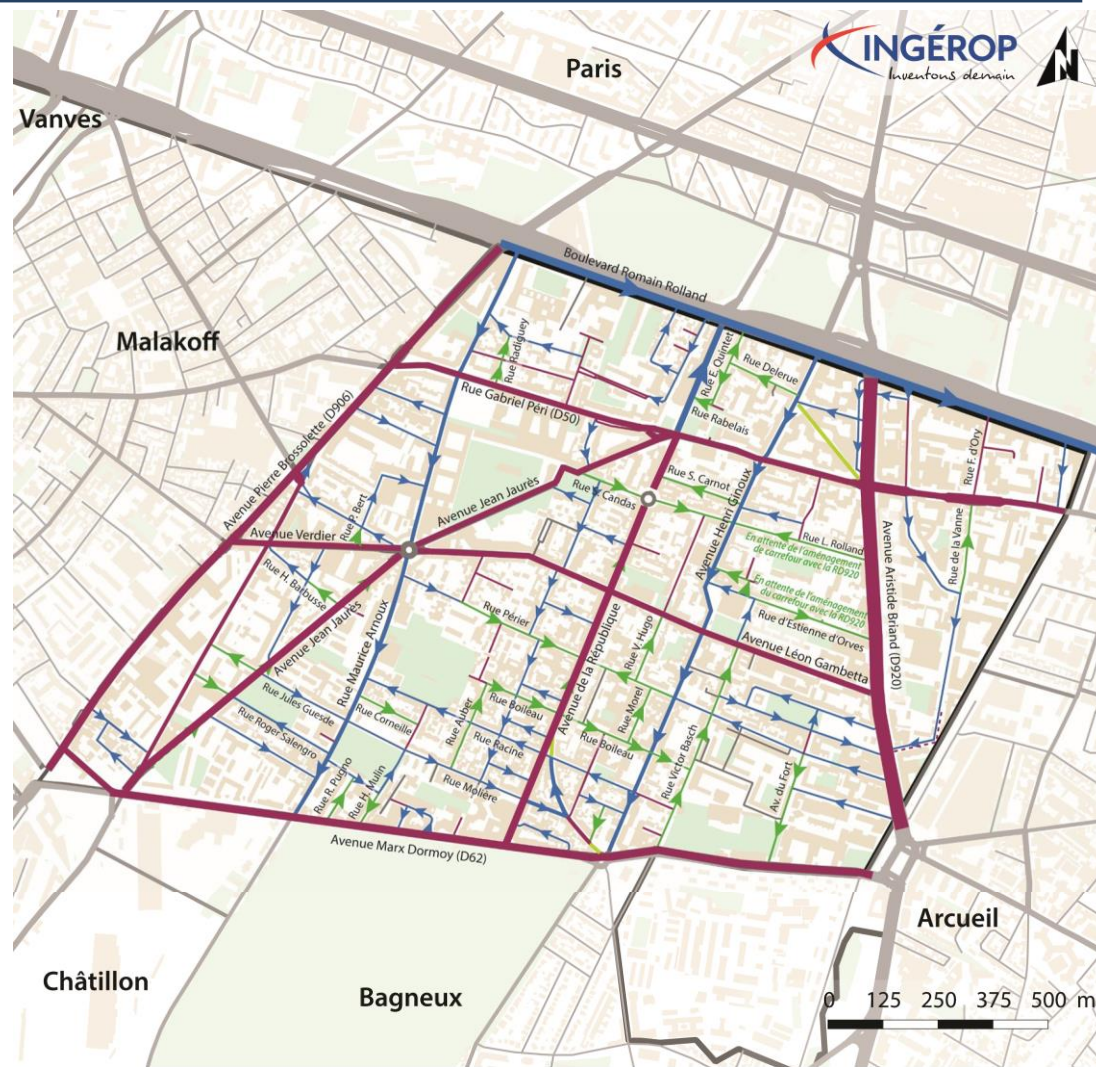
Septembre 2022

Plan de circulation proposé

- ▶ Dans les quartiers :
 - Des changements de sens ou mises en sens unique pour :
 - Limiter le trafic de transit sur les voies non adaptées
 - Pacifier l'espace public dans les quartiers
 - Améliorer la circulation des véhicules (croisement parfois difficile)
 - Un fonctionnement « en boucle » privilégié lorsque c'est possible



▶ Création de zones piétonnes



Plan de circulation proposé

- Axe ne faisant pas l'objet de modifications de sens
 - Axe en double sens de circulation
 - ➡ Axe en sens unique de circulation
- Axes faisant l'objet de modifications de sens
 - ➡ Axe dont le sens de circulation est modifié
 - ⋯ Axes de la République et Jean Jaurès Sud : maintien du double-sens de circulation (mise en sens unique vers le Nord possible et compatible avec le plan proposé)
 - Zone piétonne

Plan de circulation proposé

- ▶ **Généralisation de la zone 30 à Montrouge hormis sur les grands axes**
 - **Maintien de la limitation de vitesse à 50 km/h**
 - *Sur les axes départementaux :*
 - Avenue Pierre Brossolette (RD906)
 - Avenue Marx Dormoy (RD62)
 - Rue Gabriel Péri (RD50)
 - Avenue Aristide Briand (D920)
 - *Sur les grands axes communaux :*
 - Avenue de la République
 - Avenue Henri Ginoux
 - Avenue Verdier / Léon Gambetta
 - Rue Maurice Arnoux
 - *Sur le boulevard Romain Roland (Ville de Paris)*
 - **Vitesse limitée à 30 km/h pour tous les autres axes routiers de la ville**



Généralisation de la zone 30 dans les quartiers

- Limitation de la vitesse à 30 km/h (ou moins ponctuellement)
- Conservation de la limitation à 50 km/h (grands axes communaux, voies départementales et Paris)

Plan de circulation proposé

► Dans le quartier Montrouge Est :

Mise en sens unique :

- De la rue de la Vanne dans le sens Sud-Nord entre le bd De Gaulle et la rue Barbès

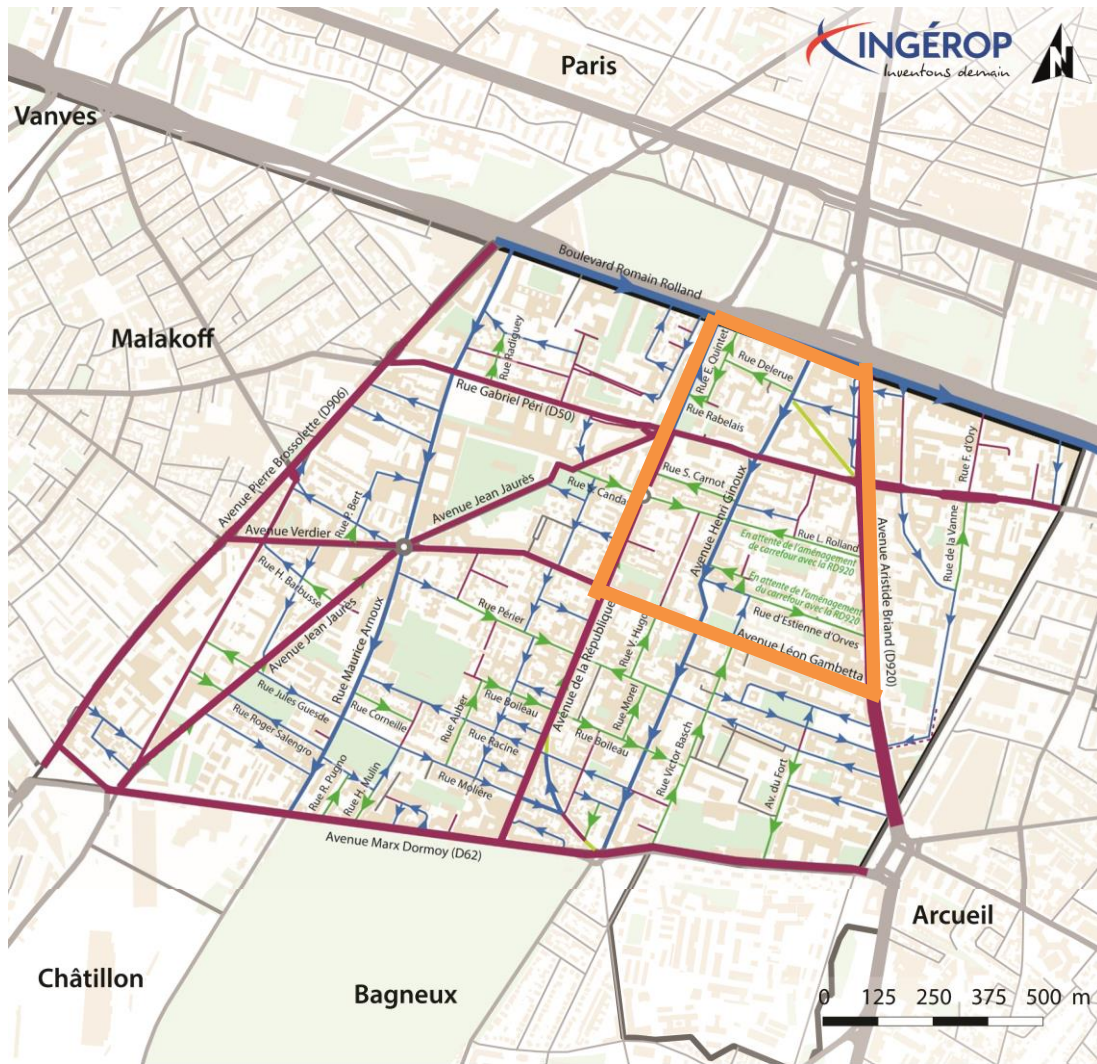


Plan de circulation proposé

- Axe ne faisant pas l'objet de modifications de sens
- Axe en souble sens de circulation
- ➔ Axe en sens unique de circulation
- Axes faisant l'objet de modifications de sens
- ➔ Axe dont le sens de circulation est modifié

Plan de circulation proposé

- ▶ En parallèle de la mise en place de nouveaux sens uniques de circulation et de la création d'une zone 30 sur l'ensemble de la ville hors grands axes, **expérimentation de la mise en place de contre-sens cyclable dans le quartier Vieux-Montrouge**
- ▶ **Réalisation d'un bilan de l'expérimentation en 2023** pour un éventuel déploiement au reste de la ville



Plan de circulation proposé

- Axe ne faisant pas l'objet de modifications de sens
 - Axe en double sens de circulation
 - ➡ Axe en sens unique de circulation
- Axes faisant l'objet de modifications de sens
 - ➡ Axe dont le sens de circulation est modifié
 - ⋯ Axes de la République et Jean Jaurès Sud : maintien du double-sens de circulation (mise en sens unique vers le Nord possible et compatible avec le plan proposé)
 - Zone piétonne